

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2024-117

OBJET : Arrêté de circulation temporaire, route barrée, Place de l'Hôtel de Ville côté impair, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du mardi 28 mai au jeudi 30 mai 2024 – modification ARRETE 2024-113

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée le **28 mai 2024** par l'entreprise **SPIE** pour des travaux de renforcement basse tension, Place de l'Hôtel de Ville, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, nécessitant la fermeture de la route pendant 3 jours au plus,

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux place de l'hôtel de ville côté impair, **la route est barrée** (durée prévisionnelle 3 jours).

Article 2 : Pendant toute la durée des travaux, **le stationnement est interdit :**

- Place de l'Hôtel de Ville, en fonction de l'avancée des travaux
- Rue du Square pendant toute la durée des travaux

Article 3 : Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise **SPIE** est autorisée à occuper le domaine public, rue du Square, afin d'installer une base de vie et une zone de stockage du matériel.

Le stationnement est interdit au droit des installations.

Article 4 : L'entreprise **SPIE** s'engage à maintenir l'accès aux commerces durant toute la durée des travaux.

Article 5 : L'entreprise **SPIE** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'agent de surveillance de la voie publique,
- L'entreprise **SPIE**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 28 mai 2024.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

